

**ASSEMBLEE PLENIERE DU 20 JUIN 2006**

**AVIS DES COMMISSIONS  
DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL**

**SUR**

**LE BILAN D'ACTIVITES  
ET LE COMPTE ADMINISTRATIF DE LA REGION REUNION  
POUR L'EXERCICE 2005**

*Adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés*

Sur la forme, les commissions du C.E.S.R. rappellent que le bilan d'activités de la collectivité régionale gagnerait en lisibilité s'il permettait d'appréhender d'un seul

regard les orientations de l'année concernée, les réalisations correspondantes, les écarts éventuels et leur justification. Elles réitèrent leur souhait de voir l'ensemble des documents budgétaires présenté de cette manière.

## « POLITIQUE REGIONALE »

### **I - SECTEUR « AFFAIRES GENERALES ET FINANCIERES »**

La commission constate un résultat comptable de la collectivité régionale de 227 526 989,94 euros pour l'exercice 2005 (260 910 661,38 euros en 2004 soit une diminution de 12,8 %). En tenant compte des reports, (104 818 628,96 euros) le résultat net représente 122 708 360,98 euros (123 964 620,99 euros en 2004).

#### **Les recettes**

Les recettes réalisées s'élèvent à 765 036 965,08 euros, soit un taux de 101,2 % par rapport aux prévisions.

La commission note que la fiscalité avec 232 336 406,89 euros représente la première source des recettes du Conseil régional (30 % des recettes totales) suivie des « transferts et recettes diverses » (29 % des recettes totales, 221 789 896,81 euros).

Elle relève que la collectivité régionale a eu recours à un emprunt d'opportunité de 50 millions d'euros (et non de besoin). Cet emprunt a fait l'objet d'un placement, la collectivité pouvant encore financer ses investissements notamment par l'épargne.

#### **Les dépenses**

La commission constate un montant de réalisations des investissements de 339 670 598,09 euros (216 465 272,19 euros en 2004) soit un taux de réalisation de 67,2 % (51,9 % en 2004). Elle note que cette augmentation est conforme à la programmation pluriannuelle de la collectivité et concerne la mise en oeuvre des grands projets de la mandature.

Elle observe que le montant des reports reste élevé (102 038 393,59 euros pour 137 517 941,26 euros en 2004), dû en grande partie au F.R.D.E. (98 066 393,59 euros – 130 432 661,92 euros en 2004).

La commission s'interroge sur l'impact de la politique menée en faveur des grands équipements (115 638 607,64 euros de dépenses pour la route des Tamarins et 53 508 520,89 euros pour les autres opérations sur R.N. en 2005), qui se déroulera sur plusieurs années, en termes de soutien au tissu économique local. Elle rappelle que ces projets, dont l'intérêt et la pérennité sont avérés, doivent contribuer à soutenir la création d'emplois.

Tout en estimant nécessaire cette politique, elle attire l'attention sur la nécessité de bien gérer les équilibres financiers entre « grands » et « petits travaux ».

De plus, compte tenu des besoins en personnel qualifié pour leur réalisation puis leur gestion, la commission demande au Conseil régional de continuer à accompagner et d'anticiper en conséquence, le développement de la formation professionnelle.

Plus généralement, elle invite la collectivité à maintenir ses efforts dans tous les secteurs de sa compétence (enseignement supérieur, sport, recherche, énergies renouvelables, ...) pour que ces derniers soient fortement dynamisés.

## 1) Ressources humaines

La commission relève que la collectivité régionale, a entrepris une réorganisation de ses services en termes de mobilité interne, recrutement, renforcement de l'encadrement, ... pour assurer la mise en œuvre de ses orientations et faire face notamment à l'élargissement de ses compétences (santé, recherche, grands projets, continuité territoriale, ...).

Afin d'anticiper les évolutions à venir, la commission renouvelle sa demande à la collectivité régionale de mettre en place un véritable outil de G.P.E.C. (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) prenant en considération l'ensemble des situations (transferts de personnel, élargissements des compétences, évolutions de carrières, ...), compte tenu de leurs incidences organisationnelles et budgétaires.

Par ailleurs, elle note qu'un audit organisationnel du C.E.S.R. a été lancé récemment.

Enfin, sur l'état des postes budgétaires (au compte administratif) qui présente un nombre relativement important de postes vacants correspondant à près de 20 % de l'effectif total (124 sur 646), la commission rappelle son souhait, comme les années précédentes, à disposer de précisions sur les besoins correspondants.

## 2) Budget et finances

Sur **les nouveaux transferts de compétences** de l'Etat à la Région, la commission souhaite être destinataire des résultats du travail d'évaluation des charges réelles actuellement mené. Elle regrette ne pas avoir obtenu communication de l'évaluation de la mise en œuvre de l'harmonisation des compétences entre la Région et le Département (cf. avis sur le compte administratif et le bilan d'activités de la Région Réunion pour l'exercice 2004).

Dans le cadre de **la réforme de l'instruction budgétaire et comptable M 71**, la commission souligne avec intérêt la démarche d'information initiée par le Conseil régional dont ont pu bénéficier les membres et personnels du C.E.S.R. Compte tenu du caractère informatif mais également pédagogique de celle-ci, elle incite la collectivité à renouveler autant que de besoin ce type de pratique.

Pour la commission, **la dématérialisation des marchés publics** par l'échange de documents sous forme électronique, tend à terme, à simplifier les procédures administratives. Aussi, au regard du nombre relativement peu important d'entreprises soumissionnaires ayant choisi cette possibilité, la commission encourage le Conseil régional à poursuivre toutes actions de communication susceptibles de développer cette procédure.

## II – SECTEUR « AFFAIRES EUROPEENNES »

La commission constate que l'année 2005 a été ponctuée par de multiples négociations : perspectives financières européennes 2007-2013, réforme de l'O.C.M. Sucre, politiques régionales et de développement rural, mesures en faveur des RUP ou encore aides à finalité régionale.

## **1) La place de l'ultrapériphérie dans une Union européenne élargie**

Dans ce contexte, le Conseil régional s'est attaché à faire prendre en considération les spécificités de la Réunion en tant que RUP.

Si la commission se félicite que les adaptations antérieurement négociées pour les RUP au niveau agricole, aient été reconduites (au travers du FEADER et d'autres dispositifs européens (POSEI, O.C.M., ...)), elle s'interroge sur la mise en oeuvre du récent accord entre les Etats membres, pour le nouveau Fonds Européen pour la Pêche (FEP) et par là même, de la prise en compte des particularités et des potentialités de la Réunion dans ce secteur (régionalisation du dispositif européen).

Elle note une légère augmentation en euros constants des futurs fonds européens (2007-2013), mais une diminution du ratio par habitant de l'enveloppe globale.

## **2) La mise en oeuvre des fonds structurels**

### **- La gestion du DOCUP 2000-2006**

La commission constate avec satisfaction que les moyens nécessaires ont été mis en oeuvre par la collectivité afin d'éviter tout dégageant d'office et ce, pour la sixième année consécutive. Cela s'avère être un indicateur pertinent à valoriser en matière d'évaluation du DOCUP.

Aussi, elle souligne toute l'importance à s'assurer de la bonne clôture du DOCUP actuel (2000-2006), mais aussi, de la bonne transition entre les deux programmations.

Elle encourage le Conseil régional à déployer les mêmes efforts pour éviter tout retard dans l'approbation et le démarrage des nouveaux programmes.

En terme méthodologique, sachant que la nouvelle architecture des différents programmes communautaires induit une segmentation, la commission rappelle son souhait d'une démarche globale et intégrée pluri-fonds avec l'AGILE dont l'intérêt n'est plus à démontrer. Elle appelle également à poursuivre le partenariat avec le C.E.S.R.

### **- Le programme INTERREG III B**

Concernant ce programme, la commission relève que compte tenu de son démarrage tardif, l'année 2005 a constitué sa deuxième année de mise en oeuvre.

Elle rappelle que l'éligibilité de la Réunion à la coopération transfrontalière représente à terme, une opportunité d'augmentation significative des financements et donc des actions.

Compte tenu de la diversité des dispositifs, la commission rappelle la nécessité impérieuse de rechercher une bonne articulation entre les différents programmes existants et adhère à l'idée d'une coordination structurée, organisée au niveau régional<sup>1</sup>.

L'évaluation de ce programme reste encore insuffisante et essentiellement quantitative, d'où la nécessité de l'affiner.

---

<sup>1</sup> Cf. avis du C.E.S.R. sur le Complément de programmation INTERREG III B du 18 mars 2005 et Note du C.E.S.R. « Pour une meilleure coopération régionale au départ de la Réunion dans la zone océan Indien » adoptée le 8 juillet 2005

### **III - SECTEUR « COOPERATION REGIONALE »**

La commission note que les actions conduites dans ce secteur, au cours de l'exercice 2005, s'inscrivent pleinement dans la continuité des orientations définies par la mandature pour 2004-2010.

D'un point de vue budgétaire, elle constate des niveaux de réalisations des engagements et des mandatements qui se situent en dessous de la moyenne régionale (80,9 % et 52,2 % pour 94,8 % et 70,4 %). Elle tient compte cependant, que d'autres secteurs d'intervention du Conseil régional mettent en œuvre des actions dans le domaine de la coopération ; elle regrette l'absence de présentation regroupée de ces actions. La commission invite la collectivité à adopter pour les documents budgétaires à venir, une approche analytique et synthétique reprenant l'ensemble des actions (par pays, projets et montants) afin de disposer d'une meilleure lisibilité, comme cela se fait dans d'autres régions.

#### **1) Pour la coopération multilatérale**

La commission constate que l'activité de la Commission de l'Océan Indien (C.O.I.) a été marquée en 2005 par l'approbation de nouvelles orientations stratégiques qui doivent lui permettre d'avoir un rôle plus important dans son environnement régional et international.

Elle relève la participation de cette instance aux négociations des A.P.E. (Accords de Partenariat Economique) entre l'Union européenne et les pays A.C.P., en effet, la C.O.I. a assuré un rôle de secrétariat au sein du groupe AOA (Afrique Orientale et Australe). Elles s'interrogent sur le rôle effectif de la C.O.I. dans ce cadre.

Au sujet de ces accords, la commission rappelle, que compte tenu des risques et opportunités qu'ils peuvent représenter, il convient de déployer tous les moyens possibles pour que la Réunion puisse s'insérer dans son environnement régional.

Elle note qu'une étude d'évaluation de l'impact des négociations A.P.E. sur la Réunion a été réalisée dans le cadre du programme INTERREG III B et souhaiterait être informée de ses résultats. Il en est de même, des propositions qui ont été formulées par le Conseil régional relatives aux négociations de ces accords.

D'une façon générale, elle note la difficulté à recueillir les informations.

La commission s'interroge sur l'avancement des réflexions initiées au niveau local et qui devait associer l'ensemble des partenaires (dont le C.E.S.R.).

Les A.P.E. constituent un enjeu majeur pour l'intégration de la Réunion dans son environnement régional. Ils doivent donc interpeller tous les décideurs politiques, économiques et sociaux. La commission souligne l'urgence d'une appropriation collective de la problématique permettant de définir une position commune à défendre auprès des instances européennes compte tenu d'une part, que les A.P.E. s'appliqueront dès 2008 et d'autre part, que c'est l'Union européenne qui négocie ces accords.

Considérant que la coopération de la Réunion n'aura de perspective significative qu'à partir du moment où elle s'inscrira dans un ensemble plus important, la commission rappelle qu'elle soutient toutes les démarches entreprises en faveur d'une pleine et entière reconnaissance de la Réunion au sein des regroupements régionaux (COMESA, IOR-ARC, SADC). Elle partage l'idée que le seul statut de partenaire du dialogue constitue un frein à la prise en compte des intérêts réunionnais.

Elle note, à ce sujet, que la collectivité a fait preuve en 2005 de volontarisme (conduite de la délégation française à l'occasion du Sommet des Chefs d'Etat, participation aux projets et activités développés par le COMESA, ...). Elle incite donc le Conseil régional à poursuivre dans cette voie.

## 2) Pour la coopération bilatérale

La commission rappelle son adhésion à toute démarche d'évaluation qui peut permettre de justifier et de valoriser les actions entreprises par la collectivité. Aussi, elle renouvelle son souhait qu'une évaluation (objectifs, résultats) soit menée pour l'ensemble des interventions dans le secteur de la coopération à l'instar de celle prévue pour le PARDAC.

Elle attire l'attention sur la nécessité de la pérennité des actions, ce qui suppose une définition claire et négociée des projets et donc, une bonne identification des interlocuteurs étrangers.

La commission relève la montée en puissance de l'Antenne de la Région à Antananarivo et souligne le besoin d'implanter des représentations extérieures de la Réunion dans tous les pays partenaires<sup>2</sup>. En particulier, afin que les entreprises de la Réunion soient informées au plus tôt des appels d'offres internationaux, la commission souhaite une plus grande professionnalisation de ces antennes. Le Conseil régional peut avoir un rôle moteur dans ce domaine. De même, elle estime que l'effort de représentation auprès des autorités européennes doit être accentué.

La commission encourage le recrutement des nouveaux volontaires du progrès qu'elle considère comme une opportunité professionnelle et culturelle pour les jeunes réunionnais et dans le même temps une expérience de solidarité intéressante. Elle pense qu'une étude sur l'insertion et le parcours professionnels des jeunes ayant bénéficié de cette expérience permettrait de valoriser ce dispositif.

Pour la commission, un partenariat avec Mayotte, notamment pour le tourisme et l'aquaculture, est souhaitable et celui-ci devrait être intégré dans les réflexions de la collectivité.

La commission prend bonne note de la liste des actions par pays ayant bénéficié de l'appui d'INTERREG III B au titre de la coopération régionale, figurant au bilan d'activité de la collectivité pour 2005.

Elle regrette, une nouvelle fois, que la présentation du compte administratif ne révèle pas une vision globale des montants consacrés à la coopération régionale incluant les autres secteurs d'intervention du Conseil régional.

Enfin, la commission rappelle, la nécessité d'élaborer une réelle politique de la coopération, dans la plus grande concertation (déclinant les objectifs, les moyens, le suivi/évaluation, la communication), compte tenu de la dispersion constatée en la matière. Elle invite la collectivité à prioriser dans ses orientations à venir, les grands projets de coopération pour la Réunion.

---

<sup>2</sup> Cf. Note du C.E.S.R. « Pour une meilleure coopération régionale au départ de la Réunion dans la zone océan Indien » adoptée par le Bureau le 8 juillet 2005.

## « DEVELOPPEMENT DURABLE »

La commission « Développement durable » prend acte du bilan d'activités et du compte administratif de la collectivité régionale pour l'exercice 2005. Globalement, les actions entreprises par la collectivité sont restées en accord avec les orientations de la mandature 2004-2010.

### **I - AMENAGEMENT**

Dans ce domaine, la commission constate une dégradation du niveau d'engagement de la collectivité régionale par rapport à l'année précédente. Passé de 83,6 % en 2004 à 65,5 % en 2005, il est inférieur à la moyenne régionale qui est de 94,8 %. A cela, s'ajoute un mandatement à 55,9 %, inférieur de 14,5 points à la moyenne régionale.

En ce qui concerne la participation et la contribution de la collectivité régionale à l'E.P.F.R., la commission estime, compte tenu des résultats enregistrés pour l'année 2005, qu'il est nécessaire d'amplifier l'intervention financière, eu égard aux besoins en termes de logements (250 000 logements à construire à l'horizon 2030), d'activités économiques, d'équipements publics pour les prochaines années. Les 54 ha acquis depuis la création de l'établissement correspondent à peine à la réserve moyenne qu'il serait nécessaire d'assurer uniquement pour l'activité économique. Pour la commission, le Conseil régional doit œuvrer pour que l'E.P.F.R. devienne un outil reconnu et efficace dans la stratégie des collectivités locales et puisse apporter les réponses aux besoins liés à un aménagement harmonieux et équilibré du territoire.

En matière d'intervention urbaine pour la densification et la structuration, la commission note la volonté de recentrer l'action du FRAFU. Elle rappelle le rôle que vont devoir assurer les bourgs de moyenne altitude et des Hauts dans l'accueil d'une partie des nouveaux logements que comptera la Réunion d'ici 2030. La commission souligne l'importance d'augmenter la dotation du FRAFU qui constitue un outil majeur pour le financement des équipements structurants et notamment les réseaux d'assainissement collectif.

Alors qu'elle l'a rappelé tout au long de l'année 2005, lors de l'analyse des documents budgétaires du Conseil régional, la commission regrette le peu de projets réalisés en matière d'endiguement des ravines. Elle estime que l'Etat et les collectivités locales doivent afficher une véritable politique en ce sens. Il est urgent que soit mis en place, de manière partenariale, un Schéma directeur régional d'endiguement des ravines. Une réflexion doit être engagée afin de déterminer la méthode pour soutenir la réalisation effective et rapide des endiguements prioritaires.

Concernant la procédure de révision du SAR, la commission demeure perplexe quant aux résultats attendus des ateliers organisés. Si elle n'émet pas de remarque particulière, concernant les phases qui se sont déroulées en 2005 (installation de la commission en charge de l'élaboration et séance pour l'évaluation du SAR de 1995), elle s'interroge sur le résultat et la valeur de la réflexion issue des ateliers.

## **II - ENVIRONNEMENT**

La commission constate un faible taux d'engagement de la collectivité dans le secteur « Environnement » avec 57,5 % et un taux de mandatement de seulement 56,8 %. En investissement, la commission souligne le faible taux de réalisation qui n'a été que de 39,8 % par rapport au prévisionnel, alors que le Conseil régional affiche à juste titre le Développement durable comme un axe à privilégier.

Malgré tout, elle note la participation de la collectivité, avec l'ensemble des partenaires, pour développer la connaissance des milieux tant terrestre qu'aquatique et pour poursuivre la sensibilisation et l'information du grand public. En cela, les travaux menés dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la Réunion et de l'expérience G.I.Z.C. doivent permettre une meilleure appropriation de son environnement par le Réunionnais.

### *- Gestion des déchets*

La commission se félicite de la prise en compte de ses remarques émises depuis 1998 et lors de l'analyse des orientations budgétaires du Conseil régional pour l'année 2005, sur la nécessité pour la collectivité régionale de s'investir plus et mieux dans la politique de gestion des déchets. Elle note la création de filières de valorisation et de traitement de déchets notamment ceux du B.T.P. et estime que le Conseil régional devrait, avec l'ensemble des partenaires, dans son action liée à l'environnement, accorder une place encore plus grande à la problématique de la gestion et de la valorisation des déchets spéciaux, au travers de la mise en œuvre des plans de gestion. Elle note que la promotion de lampes basse consommation demande qu'une filière de traitement soit également mise en place afin que le mercure contenu dans les lampes ne se retrouve pas dans la nature.

### *- Energie*

En matière de maîtrise de l'énergie, la commission invite le Conseil régional à rester vigilant sur l'évolution du marché des chauffe-eau solaires, compte tenu du nouveau système d'aide depuis le mois d'avril 2005. Elle estime que le crédit d'impôt accordé par l'Etat, bien que louable, et le fait de réserver les subventions Région/FEDER à une catégorie de clientèle peut avoir un effet négatif sur le développement du marché. En effet, le nouveau dispositif oblige le particulier à faire l'avance du coût, ce qui peut représenter un frein à l'investissement.

La commission souligne qu'en mars 2005, dans le cadre de son avis sur le Schéma régional éolien, elle avait invité la collectivité régionale à user de tout son poids pour une mise en cohérence entre le P.P.I. et le PRERURE. La commission a rappelé que la CRADT devait être l'instance de coordination entre les différents acteurs locaux et qu'il convenait de la réactiver. Elle regrette que durant l'exercice 2005, ce point n'ait pas été défendu par le Conseil régional.

De plus, concernant la production et le transport d'énergie électrique à la Réunion et compte tenu de l'évolution de la demande en électricité, la commission rappelle qu'il est nécessaire d'aller plus loin que les études et les expérimentations. Elle souhaite que les acteurs tant publics que privés puissent s'investir dans une véritable programmation de la production et du transport d'énergie ainsi que dans l'entretien des réseaux. La commission rappelle, comme elle l'a fait tout au long de l'année 2005, que les délais d'instruction et de réalisation des projets sont de 5 à 6 ans. Elle estime urgent et indispensable de se mobiliser fortement pour que les investissements soient réalisés et pour éviter d'une part, d'être plongé dans le « fénoir », d'autre part, d'avoir une diminution des fonds du FACE à la Réunion.

### **III – ROUTES - TRANSPORTS**

La commission relève que ce secteur a connu un fort taux d'engagement avec 99,2 % supérieur à la moyenne régionale de 2,5 points. De la même manière, le taux de mandatement est important avec 96,8 % (67,7 % pour la moyenne régionale).

La commission note que ces 2 taux sont nettement supérieurs aux résultats des secteurs de l'aménagement et de l'environnement. Ces pourcentages satisfaisants sont largement imputables à l'opération route des Tamarins. Elle estime que les interventions du Conseil régional en matière de routes auraient pu être plus importantes sur certaines déviations (Saint-Joseph, Grand-Bois, le Tampon, ...). En effet, les 50 000 000 d'euros d'emprunt placés, auraient pu permettre une avancée plus rapide de certains travaux routiers.

En matière de développement de transports publics de personnes, la commission regrette que l'impact des subventions attribuées aux A.O.T.<sup>3</sup> ne soit pas précisé en termes de :

- fréquence,
- de desserte,
- de maillage fin, ...

comme la commission l'avait demandé lors de son avis sur les orientations budgétaires de la collectivité régionale pour l'exercice 2005. Elle rappelle l'importance d'une bonne desserte des écarts des mi-pentes et des Hauts de la Réunion dans le cadre de l'aménagement global du territoire.

---

<sup>3</sup> A.O.T. : Autorités Organisatrices des Transports

## « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE »

Au préalable, la commission tient à souligner l'effort de présentation réalisé pour les secteurs « économie générale » et « technologies de l'information et de la communication » permettant ainsi une meilleure lisibilité et un suivi des interventions du Conseil régional dans ces domaines.

### **I – SECTEUR « ECONOMIE GENERALE »**

La commission prend acte que l'année 2005 a été le premier exercice budgétaire suite à l'harmonisation des compétences entre les Conseils général et régional. Ce dernier est depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, compétent en matière de développement économique.

Elle constate qu'en matière de foncier économique, l'année 2005 n'a pas permis de répondre aux demandes et aux attentes des professionnels désireux de s'installer ou de s'étendre, à la Réunion.

#### **1) Ouvrir de nouveaux horizons en favorisant le développement des activités exportatrices et la conquête de nouveaux marchés**

Dans le domaine touristique, la commission prend acte avec satisfaction de la mise en place d'une structure unique regroupant le Comité du tourisme de la Réunion, la Maison de la Montagne et le Service Réservation Loisirs Accueil (SRLA). A maintes reprises, elle avait relevé la multiplicité des acteurs dans ce secteur : la fusion de ces structures devrait permettre une mutualisation des moyens pour une meilleure gestion du tourisme.

La commission se félicite de la création de l'Observatoire Régional du Tourisme. Ce nouvel outil répond aux attentes des professionnels et permettra d'avoir des données chiffrées fiables.

Enfin, s'agissant du projet « e-tourisme », elle encourage la mise en place de ce portail. En effet, la mise en ligne de l'offre avec la possibilité d'effectuer une réservation complète dans des structures d'hébergement, ne peut être que bénéfique au secteur.

#### **2) Reconquérir le marché intérieur afin de développer le tissu économique local et la création d'emplois**

La commission constate que seulement 15 emplois ont été primés dans le cadre de la P.R.E. (Prime Régionale à l'Emploi) alors que l'objectif était de 200 par an (tous secteurs confondus). Il conviendrait de s'interroger sur les motifs de sa faible demande.

En ce qui concerne les instruments leviers du développement économique, elle prend acte avec satisfaction de la mise en œuvre prochaine du Prêt Participatif de Développement (P.P.D.) qui devrait permettre de renforcer le haut de bilan des entreprises.

De plus, la commission se félicite de l'agrément reçu par le pôle de compétitivité « agro-nutrition en milieu tropical » de la Réunion par le Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire. Elle rappelle que l'une des raisons principales de la constitution de ces pôles est la création de valeur ajoutée et d'emplois.

S'agissant de la continuité territoriale, la commission tient à rappeler qu'elle ne concerne pas que le transport des personnes mais également celui des marchandises et des télécommunications. Ainsi, en particulier, elle réitère son souhait pour que le coût de transport des biens intermédiaires destinés à une transformation sur l'île, soit financé dans le cadre du SLAI (Soutien Logistique Aux Intrants).

Enfin, elle note que le dispositif de congé-solidarité instauré par l'article 15 de la Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer<sup>4</sup> (LOOM) a permis le départ de 1 751 personnes en préretraite pour 1 464 embauches de jeunes de moins de 30 ans. La part du Conseil régional pour le financement de ce dispositif s'est élevée pour 2005, à 3,6 millions d'euros. La commission souhaite que cette mesure soit reconduite au-delà du 31 décembre 2006, avec des améliorations.

## **II - SECTEURS « RURALITE, AQUACULTURE ET PECHE »**

La commission prend acte que le Conseil régional a, durant l'année 2005, pris en charge les derniers engagements relatifs à l'élevage.

En matière de développement rural, elle se félicite de la rénovation du Plan d'Aménagement des Hauts (P.A.H.) compte tenu de l'importance que représente ces territoires pour l'ensemble de l'île.

Au sujet de la pêche, la commission reconnaît la nécessité de la mise en place d'un Système d'Informations Halieutiques de la Réunion. Elle rappelle que le dispositif de contingentement de la flottille, fixé par l'Europe, est inadapté au contexte de la Réunion.

La commission soutient la volonté du Conseil régional de régionaliser la gestion du FEP (Fonds Européen pour la Pêche), nouvel instrument de programmation de la pêche pour 2007-2013.

## **III - SECTEUR « TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION » (TIC)**

La commission prend acte que le montant des engagements s'élève à 7 685 519 euros, soit 99,5 % des prévisions budgétaires.

Elle souligne avec satisfaction la constance de la stratégie du Conseil régional dans le domaine des TIC.

---

<sup>4</sup> Loi du 13 décembre 2000.

### **1) L'accès pour tous aux services de communications électroniques**

Bien que le taux de pénétration de l'Internet haut débit dans les foyers progresse en 2005 à la Réunion, la commission constate l'aggravation de l'écart avec la Métropole et s'interroge sur les moyens à mettre en œuvre pour réduire ce différentiel.

En termes de démocratisation d'accès à l'Internet, la commission encourage la collectivité de poursuivre ses actions pour que le prix mensuel des liaisons louées sur le SAFE continue de diminuer permettant ainsi une baisse des tarifs pour l'utilisateur.

Concernant la Télévision Numérique Terrestre (T.N.T.), la commission avait noté, lors de l'examen du budget primitif 2006 de la Région, que cette dernière avait accepté de lancer, à la place du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (C.S.A.), une étude de planification des résultats de fréquences. La commission prend acte que les résultats de cette étude devraient être disponibles en août et que le C.S.A. lancera très prochainement les appels à candidatures.

### **2) Permettre l'accélération du développement des usages pour une meilleure compétitivité économique**

Malgré la progression du taux d'équipement en ordinateurs dans les entreprises, la commission observe que seulement 22 % d'entre elles sont équipées de sites Internet. Ces derniers leur permettraient de s'ouvrir davantage sur l'extérieur et d'améliorer leurs relations aussi bien avec les clients qu'avec les fournisseurs : un dispositif de soutien pourrait être mis en place par le Conseil régional.

### **3) Permettre le développement des usages pour l'égalité des chances**

La commission constate que les sites publics ne sont pas mis à jour régulièrement ; ce manque de professionnalisme, en décourageant les utilisateurs et en décrédibilisant l'offre Réunion, ralentit le développement des usages : la commission suggère l'idée de réaliser des concours afin de récompenser les sites les plus innovants.

La commission regrette le faible développement des portails de villes et des cartes de vie à la Réunion.

Elle s'interroge sur le fonctionnement au quotidien des cybercases et sur l'avenir de l'UCOI dans le contexte de la disparition de l'Université d'été d'Hourtin.

La commission ne comprend pas le retard pris dans le projet d'une école consacrée aux télécommunications et à l'informatique adossée au GET (Groupe des Ecoles de Télécommunications). Elle s'inquiète d'une dénaturation éventuelle du projet qui viserait à regrouper plusieurs projets d'école (agroalimentaire et informatique) en leur faisant perdre toute leur pertinence.

Enfin, elle juge nécessaire d'améliorer la maintenance des équipements informatiques et leur administration dans les lycées. Une opération pilote sur un ou plusieurs lycées pourrait être lancée pour étudier la faisabilité d'une administration des matériels par une société extérieure au lycée.

#### **4) Favoriser la croissance d'une nouvelle filière économique**

La commission prend acte de la priorité donnée au développement de l'industrie de production audiovisuelle et de son soutien à l'action de l'ADCAM (Association pour le Développement du Cinéma, de l'Audiovisuel et du Multimédia) au détriment d'autres secteurs.

Elle s'inquiète de la baisse importante des aides aux investissements matériels et immatériels NTIC en 2005.

## « DEVELOPPEMENT HUMAIN »

### **I - FORMATION PROFESSIONNELLE**

La commission prend acte du Bilan d'activités et du Compte administratif du Conseil régional pour le secteur de la Formation Professionnelle au titre de l'exercice 2005.

Elle note le bon taux de réalisation accompli pour cet axe majeur d'intervention qui s'établit à 93 %. Ainsi, sur un budget prévisionnel de plus de 98 millions d'euros, dont 96,8 millions inscrits au B.P. 2005, environ 91,5 millions d'euros ont été mandatés en 2005.

Globalement, la commission souligne que ce bilan 2005 paraît satisfaisant car conforme à la programmation de l'Assemblée régionale mais s'avère insuffisant en ne se positionnant pas par rapport tant aux besoins et leur évolution dans ce domaine qu'aux objectifs de l'institution en matière de développement économique et social pour la Réunion.

Année charnière, 2005 a été celle de la parution des décrets d'application des lois issues de la nouvelle vague de décentralisation et celle de la mise en œuvre effective des nouvelles dispositions.

Dans ce contexte particulier de montée en charge des missions de la collectivité, la commission note avec satisfaction que le Conseil régional a mené à bien l'élaboration du nouveau **P.R.D.F. (Plan Régional de Développement des Formations)**. Elle rappelle à cette occasion que cet outil doit être au service de la promotion des Hommes et de la construction de la Réunion de demain. Il doit donc reposer sur un schéma de développement économique et ne pas rester figé pour, au contraire, évoluer en fonction de l'évaluation annuelle qui doit en être fait.

Rejoignant les recommandations du C.E.S.R. en faveur d'un rapprochement, d'un accompagnement des branches professionnelles et d'une gestion prévisionnelle des emplois, l'assemblée régionale a également contribué à la **réalisation d'études prospectives et de contrats d'objectifs** (étude prospective sur les emplois et métiers dans les secteurs sanitaire, social et médico-social, cofinancement de l'Observatoire des compétences du B.T.P., contrat d'objectifs du secteur agro-alimentaire, ...).

En matière d'**apprentissage**, la commission adhère à l'objectif poursuivi par le Conseil régional qui vise l'élévation du niveau de qualification. Elle partage, à ce sujet, le diagnostic dont il est fait état au bilan. Compte tenu de la progression du nombre d'apprentis et du taux d'insertion obtenu par cette voie, elle encourage l'institution régionale à poursuivre les efforts en faveur de cette filière et à développer la déclinaison du contrat d'objectifs et de moyens signé avec l'Etat et les C.F.A.

S'agissant **des dispositifs de formation nouveaux**, le bilan présenté par la collectivité régionale laisse la commission plus réservée. En effet, au titre de ceux mis en place pour **lutter contre l'exclusion** et rétablir l'égalité des chances, la commission considère qu'il est nécessaire d'aller beaucoup plus loin.

En filigrane de cette intervention, se cache la problématique de l'illettrisme qui, il faut le rappeler, touche plus de 120 000 adultes et concerne chaque année un nombre plus important de personnes. Sans remettre en cause les actions curatives qui ont pu être engagées, la commission estime qu'il convient de les renforcer et de mettre en place concomitamment des actions de prévention pour endiguer le flux d'illettrés.

Par ailleurs, **concernant la V.A.E. (Validation des Acquis de l'Expérience)**, certes, la mise en place des P.R.C. (Points Relais Conseil) constitue une avancée non négligeable, mais - en témoigne le peu de lignes consacrées à ce dispositif - l'intervention régionale reste en deçà des besoins et des attentes. Au-delà de l'information et de l'orientation dispensées dans ces structures, un véritable accompagnement du candidat à la V.A.E. s'avère indispensable. En majorité, le public auquel ce dispositif s'adresse, dispose de compétences et de savoirs mais il ne sait pas les définir et les faire valoir. Une aide pour ce faire apparaît indispensable.

Concernant **les programmes de formation déclinés suivant les différents secteurs d'activités** de l'économie réunionnaise, les chiffres indiqués tant en termes de bénéficiaires qu'en termes de montants financiers sont conséquents. En cohérence avec la remarque globale émise en début d'avis, la commission fait observer qu'il lui apparaîtrait plus pertinent de mettre en exergue les résultats de ces investissements.

Dans le domaine de la **F.P.A. (Formation Professionnelle pour Adultes)**, la commission regrette que le programme prévisionnel des investissements en faveur de la modernisation des centres ait souffert de retards préjudiciables à leur fonctionnement. La qualité des conditions d'accueil et d'enseignement constituent un facteur contribuant au succès d'une formation. Ces remarques sont également valables pour la filière « apprentissage ».

Par ailleurs, la commission prend bonne note des **contrôles systématiques** réalisés au début et en cours de formation, des actions commanditées dans le cadre de marchés publics qui permettent notamment de vérifier la réalité des prestations ; mais, elle rappelle qu'une évaluation globale est indispensable afin que la qualité de l'offre de formation s'améliore au fil du temps.

## **II - EDUCATION**

La commission note le bon niveau de réalisation budgétaire pour ce secteur qui s'établit globalement à 95,4 % en engagements et 85,7 % en mandatements.

Elle se félicite de la présentation claire et lisible du bilan d'activités qui rappelle les orientations pour l'exercice, fait apparaître les réalisations correspondantes et les commentaires utiles.

### **1) Enseignement secondaire**

Concernant la construction des lycées, la commission observe que malgré les retards engendrés par les difficultés de maîtrise foncière et pédagogique, le lycée de Saint-Paul IV prévu au PPI 3 a été mis en chantier au 2<sup>ème</sup> trimestre 2005 et que le concours de maîtrise d'œuvre a été lancé pour celui de Saint-Benoît IV.

Ainsi, l'objectif visé par la collectivité régionale de 5 lycées supplémentaires à l'horizon 2013 devrait être atteint.

Parallèlement, la commission prend acte du déroulement du programme de réhabilitation des établissements transférés au Conseil régional en 1982 et qui concerne 11 lycées. Ce programme est lui-même complété par l'engagement de subventions aux établissements pour la maintenance du patrimoine.

Outre ses compétences en matière de planification scolaire, l'Assemblée régionale a également la charge, avec les services académiques, de l'évolution des cartes de formation de l'enseignement général, technologique et professionnel. A ce titre, la commission insiste sur l'importance de l'alternance dans la formation et les taux d'insertion significatifs de la filière apprentissage.

Par ailleurs, la commission relève que l'institution régionale a refusé le transfert prévu par la loi du 13 août 2004 des personnels TOS. Considérant que, pour l'académie, ces personnels se répartissent en 620 titulaires et 243 au statut précaire (C.E.S et C.E.C.), la commission souligne les risques de démantèlement de ce service public inhérents à cette situation et ses conséquences préjudiciables sur la qualité de la prestation.

Enfin, la commission prend note avec intérêt du succès renforcé remporté en 2005 par l'opération « Primo' Livres » qui favorise l'accès des lycéens aux ouvrages scolaires et périscolaires. Malgré la progression des bénéficiaires de ce dispositif même en établissement professionnel, elle rappelle que, pour les élèves des lycées professionnels et les apprentis, il lui paraîtrait à la fois équitable et efficace d'envisager une allocation au petit équipement et outillage de départ.

## **2) Enseignement primaire**

La commission se félicite des efforts consentis par le Conseil régional sur ses fonds propres, en faveur de la rénovation du bâti scolaire des écoles primaires et qui s'est traduit par le mandatement de 40 millions d'euros au profit des différentes communes de l'île, à fin 2005.

## **3) Enseignement supérieur et recherche**

La commission salue la contribution financière apportée par le Conseil régional à l'enseignement supérieur et à la recherche. Elle relève notamment le déroulement conforme aux prévisions des 2 chantiers engagés sur le campus universitaire du Tampon concernant la construction d'une bibliothèque et d'un amphithéâtre ainsi que des salles d'enseignement.

Elle note également les aides directes accordées aux étudiants et souligne que l'effort consacré aux bourses doctorales a été multiplié par 3 depuis 1994.

## **4) Mobilité**

Dans ce domaine, la commission rappelle qu'elle est favorable à une mobilité, ni forcée, ni subie qui s'inscrit dans le cadre d'un projet personnel et participe au développement durable de l'île.

Elle regrette que l'Observatoire de la Mobilité et des Migrations n'ait toujours pas été mis en place même si une mission de coordination chargée de le piloter a vu le jour en 2005. Elle insiste sur la nécessité de cet outil.

## **« EPANOUISSEMENT HUMAIN »**

La commission prend acte du bilan d'activités et du compte administratif du Conseil régional pour l'exercice 2005 pour les secteurs du sport, socio-éducatif et culture. Elle constate un bon taux d'engagement avec respectivement 87,2 % pour le secteur de la culture et 92,9 % pour celui du sport et socio-éducatif.

Elle relève, également, que le niveau de mandatement est en progression par rapport à 2004 avec 74,8 % pour le secteur de la culture et 81,5 % pour le sport et socio-éducatif ; ces 2 taux étant en 2005 supérieurs à la moyenne régionale.

### **I - SECTEUR « SPORT ET SOCIO-EDUCATIF »**

L'année 2005 a été marquée par la continuité des engagements pris lors de la mandature 1998-2004 et, en particulier, la collectivité régionale a poursuivi la mobilisation des moyens pour la réalisation des infrastructures sportives et la promotion du sport.

Elle relève le succès, du moins quantitatif, du dispositif P.S.L.<sup>5</sup> pour une pratique sportive en faveur du plus grand nombre et invite la collectivité régionale à poursuivre cette action, voire l'adapter en fonction des résultats de son évaluation. En effet, cette intervention répond à la demande des Réunionnais en sports de loisirs.

La commission tient à réitérer son soutien en matière d'accompagnement pour l'épanouissement et l'intégration professionnelle des jeunes au travers des actions de création d'emplois et de formation des cadres du secteur sportif et socio-éducatif. Elle rappelle que la Réunion dispose d'un vivier de jeunes qui peuvent trouver dans le sport une voie professionnelle et le moyen de se réaliser.

Elle se réjouit de voir que les préconisations qu'elle avait émises lors de l'analyse du bilan d'activités et du compte administratif 2004 du Conseil régional ont été suivies d'effet par la mise en place d'actions pour la formation professionnelle et la reconversion des anciens athlètes réunionnais de haut niveau.

La commission estime qu'un véritable plan de communication doit être lancé pour promouvoir l'image du sport et des sportifs réunionnais, tant en interne qu'en externe, eu égard à la valeur et la qualité de ces ressortissants.

En matière d'équipement, la commission note qu'en 2005, l'action de la collectivité régionale s'est faite à 2 niveaux :

Pour celui qui concerne les équipements sportifs des lycées, elle souhaite surtout souligner que la démarche choisie de l'utilisation partagée entre lycées et pratiquants extérieurs concourt à l'optimisation de ces outils (gymnases, plateaux sportifs, ...).

En ce qui concerne les aides aux équipements sportifs des communes, la commission souligne l'effort financier consenti par la collectivité régionale ; elle demande son maintien et son développement, compte tenu de l'augmentation attendue de la population pour les prochaines années.

---

<sup>5</sup> P.S.L. : Projet Sportif Local

Il est nécessaire de répondre à la demande des quartiers situés dans les écarts où les équipements n'existent pas encore.

## **II – SECTEUR « CULTURE »**

Pour ce secteur, la commission relève un bon taux d'engagement avec 87,2 % en légère progression par rapport à 2004 et un taux de mandatement en augmentation de 3,4 points par rapport à l'année antérieure avec 74,8 %.

La commission relève, suite aux Etats Généraux de la Culture, que la volonté du Conseil régional a été d'œuvrer, au cours de l'exercice 2005, pour la professionnalisation des artistes et leurs équipements matériels. A l'instar de son intervention dans le domaine du théâtre, la commission invite le Conseil régional à soutenir les actions visant la professionnalisation des musiciens. Elle relève le rôle joué par le P.R.M.A. dans le soutien des jeunes artistes, l'information et la promotion musicale.

Elle souhaite mettre en exergue l'importance de l'accompagnement des petites troupes (faisant partie du bouillonnement créatif réunionnais) pour la programmation d'événements ponctuels face aux structures bénéficiant de conventions triennales. Sachant que le soutien apporté aux salles communales concourt également à ce foisonnement, il lui paraît donc important de poursuivre cette action dans les années futures.

Comme elle en avait souligné l'importance, lors de l'analyse des orientations budgétaires pour l'année 2005, la commission se félicite de l'intervention régionale en faveur du livre. Elle invite cependant, à la mise en œuvre d'actions pour la découverte et la promotion de jeunes talents, notamment dans les établissements scolaires.

Elle regrette qu'à ce jour, la préconisation faite lors de l'avis sur le bilan d'activités et le compte administratif 2004 du Conseil régional sur la nécessité d'une évaluation par la collectivité régionale, des aides à la production visant la réalisation de films à la Réunion en termes de retombées tant financières qu'en emplois, n'ait pas été prise en compte.

Concernant les équipements culturels régionaux, alors que la collectivité régionale envisageait de définir un projet global pour les musées de Stella Matutina et la Maison du Volcan en 2005, la commission regrette que ses recommandations antérieures, n'aient pas été suivies d'effet ou reprises dans ce bilan d'activités pour les actions suivantes :

- réalisation d'une étude de marché global sur les structures muséales,
- plus grande ouverture des structures muséales aux publics scolaire et universitaire,
- construction d'un partenariat entre les structures afin de mettre en place un pass-musée.

Compte tenu de la multiplication des structures muséales (Stella Matutina, MCUR, MADOI, ...), la commission attire l'attention du Conseil régional sur la problématique de la pérennité de leurs financements au regard des frais de fonctionnement qu'elles induisent (10 à 15 % du montant des investissements par an).

Elle rappelle qu'elle a préconisé, à plusieurs reprises, le regroupement des structures qui pouvaient l'être, afin d'en mutualiser les moyens dans un souci de meilleure gestion.

Compte tenu des enjeux liés au tourisme pour la Réunion et des évènements récents qui ont engendré une crise dans ce secteur, la commission insiste auprès de la collectivité régionale pour qu'elle fasse preuve de vigilance et développe, autant que possible, des outils à l'attention des visiteurs étrangers : traduction des supports de communication, par exemple.

Si l'on constate l'émergence ces 20 dernières années d'un nombre d'équipements culturels importants, une bonne partie de la population réunionnaise reste encore exclue de l'accès à la culture. Aussi, la commission demande à la collectivité régionale de porter une attention particulière, dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique culturelle, à ces publics (politique tarifaire, mise à disposition de transports, audio-guides en créole, ...). La démocratisation de la culture passe aussi par le rééquilibrage du territoire en termes d'offre culturelle et donc par un effort en faveur des communes les moins dotées.